

Réseau International des Cités de l'Education (RICE)

Introduction : Eduquer, c'est l'affaire de tous

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant » dit un proverbe africain. En ces temps où l'individualisme s'impose au sein de la société en général et de la famille en particulier, suscitant des problématiques spécifiques telles que l'angoisse des parents, la (sur)puissance mais aussi la fragilité de l' « enfant du désir », le désarroi des enseignants et des éducateurs, le recours fréquent aux psy... il est urgent de retrouver de la reliance entre les gens pour permettre le bien-vivre et surtout le bien-faire ensemble et susciter le développement optimal de tous, enfants et adultes. Certes ! Mais comment faire ? Etre des parents seuls face à l'éducation de leur enfant, des enseignants isolés dans leur classe, des intervenants socio-éducatifs, sanitaires, culturels... sans lien les uns avec les autres se révèle peu efficace, décourageant et anxiogène. Par contre, travailler ensemble, co-éduquer permet de créer une synergie fructueuse dont les bénéficiaires sont non seulement les enfants mais aussi les adultes qui s'engagent dans une telle voie.

Serait-ce une utopie ? Non, nous en avons fait l'expérience au cours d'une recherche-action de cinq années dans trois villes de Belgique auprès d'enfants de 3 à 6 ans¹. Les résultats de celle-ci, intitulée « Parents partenaires de l'éducation », ont été exceptionnellement positifs et ont débouché sur la création de Cités de l'éducation dont on peut même dire qu'elles sont devenues des Cités résilientes étant donné les effets obtenus alors que sévit une situation de pauvreté économique et culturelle chez une large tranche de la population de ces trois villes.

Etant donné l'expérience que nous avons acquise au cours de ces cinq années au sein de plus de cent classes de l'enseignement maternel, nous proposons de répondre aux questions suivantes afin de mieux cerner le concept de Cité de l'éducation : Qu'est-ce que le Réseau International des Cités de l'éducation ? Qu'est-ce qu'une Cité de l'éducation ? Quels sont les acteurs d'une Cité de l'éducation ? Pourquoi une Cité de l'éducation ? Qu'est-ce qu'émanciper ? Comment agir au sein d'une Cité de l'éducation ? Quels processus la sous-tendent ? En quoi consiste la charte ? Quelles sont les références utiles ?

1. Qu'est-ce que le Réseau International des Cités de l'éducation (RICE) ?

Le Réseau International des Cités de l'Education (RICE) constitue une plate-forme permettant aux responsables politiques, aux professionnels, aux parents et à tout autre acteur intéressé par les Cités de l'éducation de trouver des informations sur celles-ci, de connaître les projets en cours, d'échanger des pratiques, voire de se rencontrer. Il a aussi pour but de faire émerger de nouvelles Cités de l'éducation en tout lieu, dans tout pays.

Créé au sein de l'Association Internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale (AIFREF – <http://www.aifref.org/index.php/le-rice>) en 2010, il s'est progressivement développé grâce à la création de nouvelles Cités de l'éducation en Belgique et ailleurs.

Aujourd'hui, l'heure est à la diffusion du concept de Cité de l'éducation. S'il a vu le jour grâce aux subventions octroyées par les Ministres belges M. Arena et C. Dupont (et ce, durant 5 années), il a pu être disséminé jusqu'à présent en Belgique grâce aux subventions des Ministres J. Milquet et M.M. Schyns. Ce site est un moyen susceptible de le diffuser largement. Il contient les informations utiles à sa compréhension et dispose d'un Forum de discussion et d'échange. Tout l'intérêt d'un site réside dans la possibilité d'une communication aisée et à distance permettant une visibilité accrue du concept de Cité de l'éducation et des projets qui se réalisent ; il facilite les échanges et invite à

¹ La recherche-action « Parents partenaires de l'éducation – Expérience pilote à l'école maternelle » (2008-2013) que nous avons dirigée a été subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Ministère de l'Enseignement obligatoire. Les chercheurs ont été : P. Couvreur, V. Della Piana, A. Hachat, F. Hardy, D. Horlin, M. Houx, B. Humbeeck, J. Lecompt et A. Tutak. Le concepteur graphique a été M. Berger.

observer les singularités de chacun, ce qui permet d'enrichir les pratiques de tous ; il donne aussi la possibilité de montrer des productions (photos, documents...) caractéristiques du projet.

L'inscription dans un Réseau International permet de faire éclater les frontières, d'aborder d'autres conceptions éducatives et des façons de faire plus diversifiées, de faciliter des rencontres inédites... Ainsi, trouverons-nous sur ce site toute une série de projets de Cité de l'éducation en préparation ou en cours. Deux sections sont proposées : la « section belge » regroupe les projets qui se développent ou se poursuivent en Belgique et une « section internationale » qui présente des projets qui se réalisent hors de Belgique et qui sont devenus des Cités de l'éducation suite au transfert de l'expérience de recherche-action menée en Belgique de 2008 à 2013.

2. Qu'est-ce qu'une Cité de l'éducation ?

La Cité de l'éducation doit être vue comme une unité de vie au sein de laquelle l'éducation est l'affaire de tous ; elle concerne donc tout autant les responsables politiques que l'ensemble de la population et des institutions qui y sont présentes. On y pratique la co-éducation visant la protection et l'émancipation de tous ces enfants mais aussi des adultes en vue d'un avenir collectif favorable. L'accent est fortement mis sur le soutien à la parentalité et sur l'accompagnement des professionnels de l'action psycho-socio-éducative (enseignants, psychologues, éducateurs, puéricultrices, intervenants sociaux, médecins, infirmières, artistes...).

Au sein d'une Cité de l'éducation, les projets doivent être mis en réseau ; celui-ci vise à faire réfléchir tous les acteurs concernés sur leur action, en articulant les divers projets pour donner une cohérence à l'ensemble de l'action. Ce concept d'approche intégrée au sein de la communauté implique à la fois le respect de la spécificité de chacun (et des familles en particulier) et le développement d'un ensemble de pratiques cohérentes. Cela implique d'organiser des espaces d'information et des séances de formation pour soutenir les acteurs concernés.

Comme dans toute approche démocratique, le degré d'engagement (ou de non-engagement) des membres doit aussi être respecté, depuis le refus jusqu'à la coopération, voire l'implication.

3. Quels sont les acteurs d'une Cité de l'éducation ?

3.1. Toute la communauté

Tous les citoyens (y compris les responsables politiques) d'une ville ou d'une municipalité peuvent devenir acteurs éducatifs dans une Cité de l'éducation. La famille, l'école sont des acteurs incontournables car tous les enfants fréquentent ces deux espaces. Mais il en est d'autres qui constituent des lieux où les professionnels ont la mission explicite de pourvoir au développement des enfants : ce sont les structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles...), les Centres psycho-médico-sociaux et nombre d'associations à caractère éducatif : aide en milieu ouvert (AMO), écoles des devoirs, services d'aide à la jeunesse, ludothèques... Il existe aussi des lieux destinés aux familles : maisons de la parentalité, maisons de quartier, centres publics d'aide sociale... ou qui s'adressent plus aux adultes : centre de réinsertion sociale et professionnelle, centre d'alphabétisation, plannings familiaux, associations de parents... D'autres encore n'ont pas a priori de lien avec l'éducation : les entreprises, les commerces, les centres ouverts pour réfugiés, l'administration communale... Et pourtant, toutes les institutions citées ci-avant ont un rôle à jouer dans l'émancipation d'une population. Et la liste n'est bien sûr pas exhaustive : il faut ajouter les ateliers de créativité, les ateliers de théâtre, les centres sportifs, les maisons médicales, les bibliothèques, les centres d'information et de formation, les centres culturels et de loisirs, les centres de rééducation, les centres de consultations médicales, les cités des métiers, les centres de santé, les musées, les services de prévention, les médias... Nous le constatons, nos territoires disposent d'incroyables richesses. Mais il faut aussi observer que ces lieux d'activités intenses et sans conteste intéressantes œuvrent généralement en vase clos, sans contact entre elles et sans lien avec l'école parfois même sans lien avec les familles. La Cité de l'éducation a pour objectif de relier ce qui est

aujourd'hui délié et de susciter des partenariats en vue de créer des synergies qui conduiront à des développements nouveaux, porteurs d'émancipation.

3.2. La famille

La famille est fondamentale : elle est le creuset où se développe tout individu. Les recherches scientifiques montrent les résultats suivants qui ont conduit à concevoir l'idée de Cité de l'éducation :

- le poids considérable de la famille dans le développement (intellectuel, cognitif, langagier, affectif) et l'adaptation scolaire des enfants ;
- la précocité des déterminants du développement et de l'adaptation scolaire ;
- la diversité des pratiques éducatives des parents dont les enfants réussissent bien ;
- la perpétuation de la reproduction sociale d'une génération à l'autre malgré les mutations éducatives et sociales ;
- la possibilité de changer des habitus éducatifs grâce à l'anticipation par le parent d'un avenir de qualité pour son enfant ; l'importance du réseau familial et social pour l'insertion socioprofessionnelle.

Plus spécifiquement, ces résultats nous ont amené à proposer des rencontres éducatives parentales pour lutter contre les inégalités scolaires et sociales.

3.3. L'école

L'école est aussi un partenaire incontournable d'une Cité de l'éducation car tous les enfants la fréquentent et y passent un nombre d'heures important. Elle n'est plus aujourd'hui cet espace clos et impénétrable d'antan. Toutefois, les problèmes économiques, sociaux et culturels de la société actuelle s'accroissent et suscitent un découragement grandissant chez les enseignants. Tensions, conflits, voire violence sont lourds à porter. Un sentiment d'impuissance les accable. Il faut trouver des solutions. Mais lesquelles ? La co-éducation apparaît comme un moyen susceptible de changer ces situations difficiles, surtout si elle se met en œuvre précocement, à la crèche et/ou à l'école maternelle.

3.4. L'entreprise éducatrice

L'entreprise a, elle aussi, un rôle social et éducatif à jouer au sein d'une Cité de l'éducation. Prendre en compte la dimension socio-éducative au sein de l'entreprise bénéficiera tant aux travailleurs et à sa famille qu'à l'entreprise elle-même.

Au sein de la Cité de l'éducation, un partenariat avec le secteur du travail s'est avéré fructueux. D'autant plus que c'est à cet endroit qu'on peut facilement trouver les parents-travailleurs, indisponibles le jour et trop occupés en dehors des heures de travail.

4. Pourquoi une Cité de l'éducation ?

Depuis plus de cinquante ans, les constats sont identiques : les enfants issus d'un milieu défavorisé réussissent moins bien à l'école que ceux issus d'un milieu favorisé. Les multiples réformes scolaires n'ont rien changé à la situation. Il faut donc trouver une voie nouvelle pour lutter efficacement contre l'inégalité des chances scolaires – et par-delà sociales – et viser l'émancipation de tous les enfants.

Dès lors, la lutte contre les inégalités scolaires et sociales apparaît comme devant passer par :

- la nécessaire implication des parents à l'école et dans la communauté selon une démarche de co-éducation ;
- la mise en place d'une telle démarche dès le plus jeune âge de l'enfant (de 0 à 6 ans) ;
- la stimulation du langage, celui-ci étant un facteur important de discrimination sociale ;

- un programme de conscientisation des parents et d'enrichissement de leurs compétences éducatives ;
- le renforcement du réseau des partenaires en vue d'une synergie des actions conduisant au développement de tous et à une réduction du fatalisme.

C'est au sein d'une Cité de l'éducation que peut le mieux se développer de telles perspectives. Elles impliquent un changement dans les représentations et les façons de faire des acteurs. Dès lors, il est nécessaire qu'un partenariat s'établisse entre le politique (pour une fonction d'organisation et de soutien cognitif, moral, matériel...), le sociopédagogique (pour une fonction éducative) et le scientifique (pour une fonction de conceptualisation, d'accompagnement et d'évaluation). C'est toute une communauté dialogique qui doit se mettre en mouvement pour répondre à cet objectif.

5. Qu'est-ce qu'émanciper ?

L'intention d'une Cité de l'éducation est de se pencher sur les conditions d'une réelle *émancipation* de l'individu : il s'agit de le libérer des déterminismes qui entravent son développement psychosocial et de renforcer ses mécanismes de résistance face aux éléments qui pourraient menacer son identité. La Cité de l'éducation doit pour cela se donner les moyens de concilier les objectifs d'épanouissement (développement individuel), de socialisation (développement social) et d'émancipation (développement optimal des potentialités du sujet au-delà des déterminismes). Son intervention nécessite d'établir des relations de co-éducation entre la famille, l'école et la communauté permettant au sujet de s'approprier des connaissances qui aient du sens pour lui et de vivre dans un contexte cohérent et harmonieux. C'est de la sorte qu'il pourra construire son identité et son développement, libéré d'une série d'assujettissements qui entravent sa trajectoire de vie.

Une éducation émancipatrice n'est confinée ni dans un espace ni dans un temps déterminé : elle se réalise partout et tout au long de la vie. Comment imaginer émanciper un enfant si les adultes qui l'entourent ne peuvent eux aussi développer leurs potentialités ? L'ambition des Cités de l'éducation est que tous les sujets qui y habitent soient mus par un projet d'émancipation, dans quelque lieu que ce soit et de quelque manière que ce soit.

6. Comment agir au sein d'une Cité de l'éducation ?

Trois clés de voûte sous-tendent la Cité de l'éducation : la co-éducation, les activités de langage oral et les rencontres éducatives parentales.

6.1. La co-éducation

Le concept de « co-éducation » est ici central. Il implique la mise en place d'une alliance éducative école-famille-communauté dont les membres utilisent un référentiel commun afin d'aboutir à un but : le développement psychosocial² optimal de l'enfant. Les parents, éducateurs, enseignants, assistants sociaux, psychologues, médecins, animateurs... sont tous des partenaires dont les champs d'action et les savoirs respectifs doivent strictement être respectés.

Co-éduquer implique donc de respecter des lieux distincts où les règles mises en œuvre sont propres à chaque institution, ne sont valables que dans cet espace particulier et ne peuvent être imposées à d'autres. Cette démarche vise à éviter les risques de prise de pouvoir d'un groupe et permet la mise en place d'un réel partenariat, celui-ci nécessitant un pouvoir partagé entre les personnes concernées par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet centré sur l'enfant.

6.2. Les activités de langage oral

² Nous avons utilisé pour ce référentiel commun le modèle des douze besoins psychosociaux de Pourtois et Desmet (voir « Les références utiles »).

Vecteur important d'émancipation et source précoce d'inégalités scolaires et sociales, le langage se devait d'être, dès l'école maternelle, pris comme cible des activités de co-éducation famille-école-communauté. Pour le stimuler, c'est, en effet, tout l'environnement de l'enfant (et particulièrement sa famille) qui doit être concerné.

Dès lors, nous avons mis au point un outil de stimulation au langage « Eduquons ensemble avec Polo le lapin », composé de dix fascicules d'activités par tranche d'âge : 3, 4 et 5 ans. Pour constituer ceux-ci, des activités ont été recueillies auprès des institutrices maternelles. Les chercheurs les ont ensuite sélectionnées puis classées selon leur fonction, langagière ou linguistique, et de façon à assurer une progressivité dans les apprentissages.

Réalisées dans les classes maternelles, les activités sont aussi pratiquées en famille. Chaque fascicule est donc décliné en deux versions. L'une, destinée aux enseignants, prévoit une méthodologie bien formalisée (objectifs, procédés didactiques...); l'autre, destinée aux parents, est plus axée sur le plaisir de jouer ensemble. Le personnage « Polo le lapin » illustre les fascicules. Concrétisé par une peluche, il constitue une figure affective (à l'impact extraordinaire) qui « apprend des mots » à l'enfant et transite entre ses deux milieux de vie.

Soulignons que la transmission des fascicules à la maison va permettre à l'enfant d'exercer un rôle actif : c'est lui qui va être l'initiateur des activités. Les ayant réalisées en classe, il aura à apprendre à ses parents à faire les activités, voire à leur enseigner des mots. Ce renversement de rôle est particulièrement important : enseigner est le meilleur moyen d'apprendre et accroît le sentiment d'auto-efficacité.

L'évaluation des gains de langage (trois tests, trois années successives, à l'aide d'un groupe expérimental et d'un groupe témoin, en pré- et post-test), montre des différences très significatives, en vocabulaire et en syntaxe, en faveur des enfants du groupe expérimental. Le gain de langage est significativement supérieur si l'implication pédagogique et la satisfaction de l'enseignante dans le projet sont élevées et si son approche méthodologique tend à être moins conforme à ce qui a été proposé dans le projet. Les gains de langage sont aussi significativement supérieurs si la mascotte Polo est employée en classe et « voyage » de l'école vers la famille et inversement. La différence est aussi très significative si la participation de la famille est importante et si la classe est socialement hétérogène. Par ailleurs, des gains absolus plus élevés tendent à se manifester chez les enfants de niveau social inférieur. Il en va de même pour l'âge : plus l'enfant est jeune (3 ans), meilleurs sont ses gains absolus. Par contre, aucune association significative avec les gains de langage n'est observée pour ce qui concerne le genre de l'enfant, la structure familiale, le réseau d'enseignement³ et le quartier de l'école. Les résultats de l'évaluation quantitative constituent indubitablement un indice opératoire de l'utilité, voire de la nécessité d'une mise en place de synergies entre l'école et la famille centrées sur le développement de l'enfant.

Progressivement, d'autres partenaires se sont joints à l'approche co-éducative. Toute la communauté peut trouver dans les fascicules de langage une ressource pour mener des activités de co-éducation. Peu à peu, s'élabore ainsi la Cité de l'éducation. Cette extension de l'approche co-éducative contribue, certes, au développement des enfants mais fait aussi émerger une cohésion sociale indispensable pour le bien-agir ensemble.

6.3. Les rencontres éducatives parentales

On le sait, la famille agit avec force sur le devenir de tout individu. Sa puissance résulte du fait que son influence est méconnue des acteurs qui, dès lors, s'enferment dans des « routines » éducatives répétées parfois peu favorables au développement de l'enfant.

³ En Belgique, il existe deux grands réseaux d'enseignement : l'enseignement libre confessionnel et l'enseignement officiel.

C'est pourquoi un programme d'éducation familiale qui s'actualise au cours de « rencontres éducatives » avec les parents a été élaboré. Il vise à favoriser une réponse positive aux besoins psychosociaux des enfants et à enrichir les pratiques éducatives parentales.

La première étape consiste à faire prendre conscience aux parents qu'ils éduquent avec un nombre limité de « routines » qui leur paraissent « naturelles », allant de soi puisqu'elles relèvent d'une transmission implicite. Une telle conscientisation passe nécessairement par un travail d'auto-analyse. La pluriréférentialité au sein d'un groupe de paroles facilite cette analyse personnelle : chaque parent est invité à préciser ses pratiques éducatives, ses représentations de l'éducation, son ressenti à l'égard de sa relation avec l'enfant... La confrontation des vécus va susciter un questionnement sur leurs propres pratiques, l'expérimentation de nouvelles conduites éducatives et l'adoption de nouvelles conduites plus adaptée aux besoins de l'enfant. L'animateur de ces rencontres (qui n'est habituellement pas un enseignant) ne constitue qu'un « problématisateur » : il suscite l'expression des participants, leurs réflexions, leurs interrogations, leurs hésitations ; il les invite à actualiser leurs potentialités et à mobiliser leurs compétences. Pour répondre à ces objectifs, des brochures d'éducation familiale ont été élaborées à la fois comme support à l'animation des groupes et comme outil de référence pour les parents.

Six fascicules, chacun sous-tendu par un besoin psychosocial particulier, sont proposés comme support aux rencontres éducatives. Ils contiennent tous trois volets : être un parent réflexif (s'interroger sur des situations de vie), être un parent acteur (apprendre à observer son enfant) et être un parent expert (partager ses savoirs avec d'autres).

A l'évaluation, les parents participant à ces rencontres éducatives soulignent une augmentation de leur estime de soi (reconnaissance de leur propre compétence éducative), de la reliance (entre eux, avec des professionnels, au sein de la famille...), de leur réflexivité (passage du pré-conscient au conscient), cette dernière caractéristique leur permettant un changement de pratiques.

7. Quels processus sous-tendent la Cité de l'éducation ?

Au cours de la recherche-action « Parents partenaires de l'éducation », nous avons effectué avec les acteurs concernés une analyse réflexive au départ des textes qu'ils avaient rédigés dans leur carnet de bord. Nous avons également, durant trois années, menés, avec ces acteurs des entretiens semi-directifs dont les corpus ont été traités par des analyses de contenu. Ces analyses ont permis de constamment ajuster les actions menées et ont débouché sur une série de recommandations utiles pour le fonctionnement d'une Cité de l'éducation. Nous prendrons en compte quatre processus susceptibles d'en stimuler la mise en œuvre : les processus systémique, expérientiel, évolutif et idéologique.

7.1. Un processus systémique

Une Cité de l'éducation est un ensemble de sous-systèmes (du micro- au macro-système) dont il faut prendre en compte les multiples interactions.

Ainsi, il importe de prendre en considération les pratiques éducatives du foyer et celles développées au sein de la classe (micromilieu), d'amener des pratiques de la maison à l'école et inversement (mésomilieu), d'interagir avec des instances plus distales mais importantes, comme par exemple les responsables politiques, le PO de l'école (exomilieu) et de tenir compte du contexte social et culturel (macromilieu).

7.2. Un processus expérientiel

Pour réussir un projet éducatif, il faut nécessairement qu'il revête du sens pour les acteurs. Il leur est impossible de s'approprier des objectifs et des façons d'agir qui n'ont aucune signification pour eux. C'est pourquoi il est important de partir de leurs expériences subjectives, de leur « monde vécu »

(Habermas), de leurs attentes et de leurs besoins. On sait que toute tentative d'imposer, de prescrire, de dicter une quelconque orientation conduit à l'échec avec parfois à la clé une intense culpabilisation (« Je suis incapable de faire ce qui est prescrit, donc je suis un mauvais parent »).

7.3. Un processus évolutif

Tout changement nécessite du temps. L'expérience nous a montré qu'une Cité de l'éducation ne peut se construire telle quelle en un jour. Elle advient suite à un processus évolutif : le réseau se constitue progressivement, de nouveaux maillons venant chaque fois se greffer aux précédents ; mais des maillons peuvent aussi disparaître si bien qu'un réseau est toujours en (re)construction, en (r)évolution.

7.4. Un processus idéologique

Tout projet, quel qu'il soit, véhicule des valeurs, a fortiori quand il s'agit d'un projet éducatif. Cela implique que soit posée la question fondamentale suivante : quelle est la conception de l'« Homme » qui sous-tend le projet ? C'est cette option axiologique qui détermine tout le fonctionnement de la Cité : c'est elle qui fixe les balises générales dirigeant les fins essentielles à poursuivre. C'est pour cette raison que nous avons rédigé une charte des Cités de l'éducation.

8. En quoi consiste la charte ?

La Cité de l'éducation n'étant plus une utopie, il s'agit aujourd'hui de la rendre publique et d'assurer un soutien à ceux qui désirent la mettre en œuvre dans sa propre ville, son quartier, son école, son institution... Afin qu'elle garde sa philosophie et ses valeurs de base, une charte a été réalisée. Elle constitue le fil rouge qui relie tous les projets ensemble, sachant bien sûr que chacun d'eux sera différent, présentera une spécificité liée au contexte et aux personnes. Après la présentation de la charte, une convention est proposée.

Réseau International de Cités de l'Éducation (RICE) Charte

**ont contribué à l'élaboration de la charte :
J.-P. Pourtois, H. Desmet, J.-M. Bouchard, B. Terrisse et O. Prévôt**

Préambule

Confrontées aux mutations sociétales (comme la précarité des liens, l'apparition de nouvelles parentalités...), la famille, l'école et la communauté doivent réinventer des stratégies éducatives pour faciliter un épanouissement individuel et collectif des enfants. Les voies pour y parvenir nécessitent une mise en commun des ressources de la cité dans son ensemble. La finalité majeure de ce partenariat consiste en fait à favoriser l'émancipation de tous, de l'enfant certes, mais également de sa famille et des membres de la Cité en luttant contre les inégalités liées à certaines conditions sociales et en reconnaissant et valorisant les savoirs et les compétences de chacun.

La famille est un creuset où se développe prioritairement l'enfant. Elle doit donc être reconnue comme partenaire incontournable. L'enfant et sa famille seront au centre des interventions éducatives et seront impliqués comme acteurs majeurs dans le processus de recherche de la réussite.

La crèche et l'école sont d'autres instances essentielles où se développe l'enfant. La crèche et l'école maternelle représentent souvent les premiers lieux institutionnels de socialisation. La qualité de ce passage de la famille à ces nouveaux lieux de vie préfigure la trajectoire future de l'enfant. Ces expériences précoces enrichissent en effet le développement des compétences affectives, cognitives et sociales des enfants, futurs citoyens. Elles sont donc d'une importance capitale. Très tôt, les parents investissent fortement le projet scolaire de leur enfant, ce qui facilite l'établissement des

relations parents-professionnels (puéricultrices, enseignants) et prépare la qualité de celles-ci tout au long de la scolarité de l'enfant. Ainsi, l'enseignement primaire puis l'enseignement secondaire inscriront plus aisément leurs actions éducatives dans le registre du partenariat famille-école qui, on le sait, favorise l'adaptation scolaire de l'enfant d'abord, de l'adolescent ensuite.

Par ailleurs, l'enfant se développe aussi au sein de *la Communauté*. Celle-ci doit être concernée au même titre que la famille, la crèche et l'école puisqu'il s'agit de former de futurs citoyens. Aujourd'hui plus que jamais, les Cités (communes ou municipalités), petites ou grandes, disposent d'innombrables possibilités d'émancipation. D'une manière ou d'une autre, elles offrent de multiples ressources pour l'éducation des jeunes et des moins jeunes : il s'agit d'un système complexe qui serait d'autant plus efficace si les éléments qui le constituent pouvaient travailler ensemble dans une direction commune. L'essentiel est donc que chacun puisse coordonner ses actions avec celles des autres.

La « Cité de l'éducation » doit pouvoir compter sur toutes les ressources de la communauté y compris celles des Universités et des Hautes Écoles de son territoire pour développer avec elles un partenariat en vue de réaliser un projet éducatif commun et d'évaluer l'impact des stratégies innovantes mises en place.

La diversité est inhérente aux Cités de l'éducation. Pour cette raison, un de ses défis est de promouvoir l'équilibre et l'harmonie entre identité et diversité culturelles. L'homme vit dans un monde d'incertitudes, ce qui suscite chez lui la recherche de la sécurité. Il a donc tendance à se méfier de l'autre différent, voire à le nier. La Cité de l'éducation, consciente de ce fait, ne cherchera pas de solutions unilatérales simples, elle acceptera la différence et proposera des démarches de connaissance mutuelle, de dialogue et de participation.

C'est donc au confluent des quatre instances fondamentales – la famille, la crèche, l'école et la communauté – que la co-éducation s'établira en vue d'une synergie fructueuse. Mais pour que celle-ci se réalise, il importe que chacun se mobilise : non seulement les instances éducatives mais aussi les instances politiques, sociales et scientifiques, les entreprises, les centres culturels et artistiques..., tous œuvrant ensemble au sein d'une Cité de l'éducation. Le droit à une Cité de l'éducation doit être considéré comme une extension effective du droit fondamental à l'éducation. Faire partie d'une Cité de l'éducation constituera une recherche constante de plus de justice sociale et de plus d'égalité entre tous ses membres.

La Cité de l'éducation se préoccupera du développement de toutes les potentialités éducatives qu'elle renferme et respectera les principes définis ci-après.

1.1. Objectif

L'objectif central de la Cité de l'éducation est de créer, d'organiser et de mettre en œuvre, dans un cadre de co-éducation, des activités visant le développement cognitif, affectif, social et culturel des enfants, l'enrichissement éducatif des parents, l'accompagnement des professionnels de l'éducation dans le domaine des relations Ecole-Crèche-Famille-Communauté ainsi que la collaboration avec toute personne désireuse de contribuer à l'émancipation de la Cité.

1.2. Droit à une Cité de l'éducation

Le droit à une Cité de l'éducation est une extension du droit fondamental de tous les individus à l'éducation. La cité de l'éducation renouvelle en permanence son engagement à éduquer ses jeunes et ses moins jeunes tout au long de la vie. Elle devra donc tenir compte des besoins particuliers de la Communauté.

1.3. Responsabilité et partenariat

Seront responsables de la Cité de l'éducation l'Administration municipale ainsi que les organismes partenaires qui œuvrent à l'organisation de l'action co-éducative. Ainsi, des partenariats de formation et de recherche seront engagés avec les Universités et les Hautes Écoles de son territoire afin de mettre en œuvre des projets de co-éducation et des pratiques innovantes ainsi que d'évaluer leur impact sur la communauté.

Deux autres partenaires incontournables sont la crèche et l'école – de la naissance à l'enseignement supérieur – qui, par des contacts privilégiés avec les familles, assurent la continuité éducative entre les milieux de vie essentiels de l'enfant et de l'adolescent, continuité dont on sait aujourd'hui qu'elle favorise le développement et l'adaptation scolaire et sociale de ceux-ci.

En d'autres termes, c'est avec une responsabilité partagée du politique (autorités politiques), du scientifique (Universités et Hautes Écoles) et du pédagogique (parents et professionnels de l'éducation) que s'organisera le projet éducatif de la Cité. L'articulation de ces trois piliers est indispensable à la réussite de l'action.

La participation d'autres partenaires est bien sûr requise, en fonction des ressources locales : association de parents, centres d'actions sociales, centres culturels, organismes d'insertion socio-professionnelle, entreprises...

1.4. Engagement de la Cité de l'éducation

Douze principes régiront, dans une perspective de co-éducation, la Cité de l'éducation.

La Cité de l'éducation s'engage à :

- (1) déclarer les responsables du projet éducatif de la Cité sachant qu'ils seront issus, pour le moins, des mondes politique, scientifique et pédagogique ; contacter et solliciter les organismes ou institutions partenaires potentiels ;
- (2) stimuler la participation de tous les habitants au projet éducatif en faisant appel à leurs ressources et expériences, dans une optique de communication, de co-réflexion, de négociation et de co-production ;
- (3) se référer constamment aux principes plus larges de justice sociale, de qualité de vie et de bien-être en vue de l'émancipation de l'Homme et de la Communauté ;
- (4) être particulièrement attentive aux familles vulnérables (pauvres, nouvellement arrivées, réfugiées...) afin de lutter contre l'exclusion scolaire et sociale ;
- (5) promouvoir la diversité culturelle; combattre toute forme de discrimination; favoriser la liberté d'expression et le dialogue égalitaire ;
- (6) tendre à toujours exercer avec efficacité ses compétences, c'est-à-dire prévoir une politique adaptée, novatrice et répondant aux objectifs visés par l'ensemble des partenaires; veiller particulièrement à la maîtrise des langages ;
- (7) diffuser à tous les membres de la Cité l'information précise sur la situation et les besoins éducatifs de la Communauté, sur les décisions qui auront été prises par les partenaires responsables ainsi que sur les évaluations de l'impact éducatif et formatif des projets engagés ; mettre à leur disposition des lieux d'information et d'orientation faciles d'accès ;
- (8) doter la population, dans la mesure des moyens disponibles, d'espaces, d'équipements et de services nécessaires au développement du projet éducatif envisagé au sein de la Cité;

(9) donner à tous les habitants de la Cité la possibilité d'accéder aux actions et aux outils de développement mis en place pour la communauté ;

(10) favoriser les échanges de « bonnes pratiques » de co-éducation avec les autres Cités de l'éducation qui adhèrent à la présente charte ; rejoindre le Réseau International des Cités de l'Education (RICE) qui est une entité de l'Association de Formation et de Recherche en Education Familiale (AIFREF) ; produire, chaque année, un rapport d'activités qui sera diffusé au sein du réseau ;

(11) observer scrupuleusement les valeurs et les pratiques de respect, de tolérance, de participation, de responsabilité dans une visée d'égalité et de liberté en vue d'une solidarité accrue ; mettre l'accent sur les ressources des partenaires engagés.

(12) exprimer solennellement et par écrit l'engagement de souscrire aux principes et valeurs présentés ci-avant et s'affirmer ouverte à sa propre réforme, en lien, notamment, avec les mutations sociétales.

Convention de Co-éducation en vue de créer la Cité de l'Education

Sous l'égide du Réseau International des Cités de l'Education (RICE)

La présente convention est établie :

- **entre**

les Instances représentant le Pouvoir Organisateur, dénommées....., représentées par.....

- **et**

l'Université (ou la Haute Ecole) de....., représentée par

- **et**

le comité de pilotage du RICE représenté par le Président de l'AIFREF, Prof. J.-P. Pourtois et la Secrétaire de l'AIFREF, Prof. H. Desmet

ci-après dénommées conjointement « Les Parties »

Etant préalablement exposé que :

Les parties s'engagent à mettre en œuvre un partenariat afin de développer la co-éducation entre l'école, la famille et la société.

La présente convention a pour objet de définir le cadre institutionnel dans lequel les actions seront menées et de préciser les obligations respectives des parties.

Art. 1 – Obligations des instances représentant le Pouvoir Organisateur

- Adhérer aux finalités du projet qui sont :
 - le développement optimal de l'enfant et de la communauté, ce qui nécessite une coopération entre les sphères politique (PO), scientifique (Université, Haute Ecole) et pédagogique (parents, enseignants...);
 - l'utilisation de la méthodologie de la recherche-action, ce qui implique un partenariat entre les divers acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant (enseignants, parents...);
- Autoriser les acteurs à mener à bien l'action selon les finalités précitées.

Art. 2 – Obligations de l'Université (ou de la Haute Ecole)

- Exprimer par écrit l'engagement de souscrire aux principes et aux valeurs présentés dans la charte du RICE – AIFREF.
- Encadrer les professionnels qui s'engageront dans l'action de la co-éducation école-famille-société. Plus précisément, cet encadrement portera sur :
 - la méthodologie de la recherche-action ;
 - la didactique et la psychopédagogie de la co-éducation ;
 - la méthodologie et l'instrumentation de l'évaluation.
- Evaluer, avec les professionnels, les effets de la co-éducation.
- Etablir avec les professionnels le bilan des activités menées.

Art. 3 – La Cité de l'Education

Les activités de co-éducation concourent à mettre en place et à développer la Cité de l'Education dont la charte figure ci-avant.

Art. 4 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de année(s) à partir de la date de signature de la présente convention ; elle est renouvelable.

Art. 5 – Litige

Le présent contrat est régi par le droit du pays concerné. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution est de la compétence des juridictions du pays.

Fait à, le
en autant d'originaux que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l'Université
(ou la Haute Ecole),

Pour les Instances du
Pouvoir Organisateur,

Pour le RICE,

H. Desmet,
Secrétaire du Comité de pilotage
du RICE

J.-P. Pourtois,
Président du Comité de pilotage
du RICE

9. Les références utiles

Les lecteurs intéressés par plus d'informations sont invités à se référer aux deux ouvrages suivants :

Pourtois J.-P. et Desmet H. (2015), *L'éducation émancipatrice. De la co-éducation à la Cité de l'éducation*, Paris, Ed. Philippe Duval.

Pourtois J.-P. et Desmet H. (2015), *Eduquer, c'est l'affaire de tous. La Cité de l'éducation*. Paris, Ed. Philippe Duval.

Les renseignements relatifs au modèle des douze besoins psychosociaux peuvent être trouvés dans l'ouvrage de Pourtois J.-P. et Desmet H. (2004, 4^{ème} tirage), *L'Education postmoderne*, Paris, PUF.

10. Les Cités de l'éducation

Des Cités de l'éducation se développent aujourd'hui dans différents pays. Un ensemble de projets en cours ou en préparation figure ci-après.

- Section belge (à développer)

La commune de Herstal (Liège, Belgique) s'est nouvellement engagée dans le projet « Eduquons ensemble avec Polo le Lapin ». Le Bourgmestre et une inspectrice communale en sont les initiateurs. Deux écoles de la Ville ont décidé d'y participer dès cette année. D'autres activités de co-éducation fonctionnent déjà dans la commune : des jeux éducatifs à l'école, l'accueil des parents grâce au soutien des assistants sociaux du Centre Public d'Action Sociale et de psychologues du Centre psycho-médico-social. Une collaboration existe aussi avec l'Association en Milieu Ouvert (AMO). Des Hautes Ecoles (section préscolaire ; section des Educateurs spécialisés ; section des Assistants sociaux) ainsi que l'Université de Liège (A. Baye) vont assurer la dimension scientifique du projet. La charte a été signée par le bourgmestre, Frédéric Daerden. Un contact étroit avec l'Université de Mons est assuré. (Pascale Steffens, Inspectrice communale ; Berthe Lecocq, enseignante, ex-présidente des « Cercles de la Réussite » ; Antoine Roosen, Professeur émérite de l'Université de Liège ; Ariane Baye, Professeur à l'Université de Liège).

A Jemappes (entité de Mons), une école d'enseignement libre St-Ferdinand, avec l'accord de son Pouvoir Organisateur, vient d'adhérer au projet de stimulation des langages au sein des classes maternelles dans la perspective d'une co-éducation Ecole-Famille. Un séminaire d'information a eu lieu au sein de l'établissement (par J.-P. Pourtois, H. Desmet et un représentant politique de la Ville de Charleroi, C. Alexandre) devant un public de plus de trente enseignantes maternelles. Toute institutrice désireuse de se lancer dans le projet recevra l'aide matérielle dont elle a besoin. L'Université de Mons est le référent scientifique du projet (Marc Duquesne, Directeur de l'Enseignement fondamental, Ecole St Ferdinand, Jemappes-Mons).

- Section espagnole

Trois Cités de l'Education ont été créées dans les Villes d'Andalousie suivantes : Antequerra, Fuentes de Andalucía et Benalmadena. Les autorités politiques de ces trois Villes ont signé la charte. Deux professeurs de l'Université de Malaga et de Séville, D. Madrid et M. Barcia et leur équipe de recherche assurent le volet scientifique du projet. Dans un premier temps, ont été réalisés, d'une part un relevé des besoins éducatifs de chaque ville par des entretiens avec les directeurs d'école, les enseignants, les associations de parents, les services sociaux et sanitaires... et, d'autre part, un inventaire des ressources disponibles : ressources matérielles (locaux, centres communautaires, centres de santé, bibliothèque, terrains de jeux...) et ressources humaines (enseignants, pédagogues, éducateurs... qui dépendent de la municipalité). Ces données ainsi recueillies permettent de créer des Cités auto-éducatives adaptées à leurs besoins et à leurs ressources. L'action est coordonnée par les parents, les enseignants et autres professionnels de la Communauté qui utilisent le dispositif « Eduquons

ensemble avec Polo le Lapin » (traduit en espagnol par Fernando Olabarrieta) (Dolores Madrid et Manuela Barcia, Université de Malaga et de Séville).

Partageant les idéaux relativement à l'éducation et à la vision de la Communauté comme lieu d'apprentissage, le Conseil municipal de Leioa (Pays basque) a décidé en 2012 de rejoindre le Réseau International des Cités de l'Education (RICE). En mai 2012, la bourgmestre, M. C. Urbietta signe la charte. En collaboration avec l'Université du Pays basque (Prof. F. Olabarrieta), a lieu à cette occasion une journée publique « Leioa, communauté éducative » au cours de laquelle sont organisés : une conférence de Jean-Pierre Pourtois (« De la co-éducation à la Cité de l'Education », un atelier (« Le projet de co-éducation Polo le Lapin ») animé par N. Lemaire, institutrice et L. Quernec, Directrice d'école – toutes deux exerçant dans des écoles de la Ville de Charleroi et ayant participé à la recherche-action « Parents partenaires de l'éducation » – et un colloque « Qu'est-ce que la Cité de l'Education ? » avec la participation de L. Gahouchi, Députée du Parlement wallon, S. Kilic, Echevin de l'Education de la Ville de Charleroi et C. Mollinier, Conseillère pédagogique de la Ville de Charleroi. Une doctorante, A. Etxaniz, réalise actuellement une thèse sur le thème « Un programme de promotion du développement du lexique chez les enfants du préscolaire, avec le travail éducatif conjoint de la famille et de l'école », sous la direction des Prof. F. Olabarrieta et E. Arranz. Le travail consiste à adapter le projet à la réalité sociale et linguistique de la Communauté autonome basque, de le mettre en œuvre et d'analyser son efficacité en utilisant un dispositif quasi-expérimental (Fernando Olabarrieta, Université du Pays basque).

- Section française

Le personnel enseignant et la direction d'écoles de la Ville d'Asnières, ayant constaté dans les écoles maternelles de la Ville d'Asnières-sur-Seine un déficit important du langage oral chez les enfants, ont demandé que soient administrées des épreuves de langage qui ont clairement confirmé la nécessité de renforcer chez ceux-ci la fonction langagière. Le projet de co-éducation « Eduquons ensemble avec Polo le Lapin » s'est donc rapidement mis en place avec le soutien des autorités politiques de la Ville. Les parents ont utilisé sans réticence les fascicules de langage. Ils ont participé vite et bien. Des progrès ont nettement été perçus chez les enfants. La réussite tient à l'engagement des adultes, une communication renforcée entre eux, une valorisation des progrès, une estime de soi accrue chez tous les acteurs. Le contact scientifique est assuré par l'Université de Mons (Marie-France Schrèque, Conseillère pédagogique à la retraite, Asnières-sur-Seine).

L'institut des Pratiques Sociales (IPS) de l'IUT de Belfort-Montbéliard (Université de Franche-Comté) a été mandaté pour engager une recherche-action par le Conseil général de Saône et Loire et trois institutions œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Le projet consiste à expérimenter un nouveau dispositif d'accompagnement des familles en grande difficulté appelé *Placement à domicile (PAD)*. Le placement à domicile permet de suivre l'enfant dans son lieu de vie habituel, le plus souvent chez ses parents. Cet accompagnement particulier, qui ne peut être efficace que dans certaines conditions, a l'immense avantage de ne pas couper l'enfant de son environnement familial et d'éviter certains placements douloureux. Deux phases constituent ce projet. La première vise à concevoir avec les institutions, les professionnels et les familles, un référentiel du Placement à domicile articulé en quatre parties : le cadre réglementaire et législatif, l'intervention à domicile, l'intervention collective et l'intervention territoriale. Validé, il constitue une culture commune d'intervention à l'ensemble des travailleurs sociaux agissant auprès des familles relevant de ce dispositif. La seconde phase vise à expérimenter les nouvelles méthodologies d'interventions proposées par ce référentiel et d'en évaluer les effets. Ce projet s'inscrit pleinement dans les attendus des Cités de l'Education parce qu'il articule les politiques publiques aux pratiques éducatives avec le soutien actif de l'Université qui est garant de la méthodologie et de la mobilisation des connaissances scientifiques récentes (Olivier Prévôt, Université de Franche-Comté).

En Martinique (France)

La Martinique, petite île de la Caraïbe, compte 400.000 habitants. Elle est confrontée à de graves difficultés : insuffisance des activités économiques (moins de 75 % de la moyenne du PIB de l'Union Européenne), chômage endémique (25 % de la population), inégalités sociales exacerbées (20 % de la population en-dessous du seuil de pauvreté), problèmes éducatifs d'importance (échecs scolaires massifs, 14 % d'illettrés). Dans un tel contexte, de nombreux acteurs institutionnels, politiques, civils, associatifs se mobilisent, cherchent des solutions. La rencontre avec le mouvement des Cités de l'Éducation a été un élément dynamisant et éclairant. Après une série de conférences données par J.-P. Pourtois en janvier 2014 en direction de publics variés (responsables politiques et institutionnels, enseignants, professionnels de l'action sociale, parents, université...), de nombreux échanges ont eu lieu entre la Martinique et Mons. Le Conseil Général de la Martinique a accueilli favorablement une de ces conférences et a donné son accord pour soutenir la création de Cités de l'Éducation. La municipalité du Prêcheur a créé son comité de pilotage « Cité de l'Éducation » et procède actuellement à un inventaire des ressources en vue du lancement d'une action partagée. Celle de Gros-Morne s'inscrit également dans cette perspective. Une équipe est mise en place pour l'adaptation des fascicules « Polo le Lapin ». Des liens constructifs se mettent en place (Charles Célénice, Président de l'Association des Centres Médico-Psychopédagogiques de la Martinique).

A l'île de la Réunion (France)

En juin 2013, la Cellule du Conseil Régional de la Réunion a été informée de l'existence des Cités de l'Éducation. Le Recteur de l'Académie ainsi que des responsables politiques (élus, députés, sous-préfet à la cohésion sociale...) sont favorables au projet de créer des Cités de l'Éducation. Le laboratoire de recherche LCF-ICARE (Institut Coopératif Austral de Recherche en Éducation) à l'ESPE de la Réunion a organisé lors d'un congrès, une table-ronde suite à laquelle la CAF (Caisse des Allocations Familiales), partenaire actif de la parentalité dans le Département, est favorable à un développement de Cités de l'Éducation. Le contact est entrepris avec des responsables de l'éducation de la municipalité de Saint-Denis ; vu le contexte, la création d'une première Cité de l'Éducation est envisageable dans le sud de la ville (Thierry Malbert, Université de La Réunion).

- Section grecque

Le projet se développe dans la Ville de Patras. Il s'intitule « Apprendre à pratiquer le dialogue dans la famille » et vise à promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'enfant au sein de la cellule familiale. Il implique des enseignants du secondaire, les parents des enfants, l'inspecteur du Bureau régional de l'Éducation, le Département pédagogique pour l'âge préscolaire de l'Université de Patras, l'Administration périphérique (locale) et la municipalité. En Grèce, les parents sont encore très éloignés de l'école. La démarche doit donc se faire très progressivement. Elle a débuté par une première phase d'expérimentation et d'examen des possibilités de coopération et de co-éducation Ecole-Famille. Par la suite, les associations sociales et culturelles seront invitées à participer à la création d'un réseau de professionnels et à la promotion de la co-éducation sur le thème de la démocratie dans la famille pour pallier les gros problèmes de violence en son sein. Étant donné le contexte, l'axe prioritaire est donc ici la lutte contre la violence intrafamiliale par un travail conjoint école-famille-associations sociales et culturelles (Antigoni-Alba Papakonstantinou et Stathis Balias, Université de Patras).

- Section italienne

A Macerata, le projet « Cartes pour l'intégration » vise à développer des compétences de participation et de citoyenneté dans les espaces de vie de la ville. Il implique quatre classes des écoles primaires, les familles, la municipalité et la Faculté des Sciences de la Formation. La démarche est celle de la recherche-action participative et met l'accent sur la possibilité pour les enfants d'expérimenter l'espace urbain comme lieu de rencontres et d'échanges. Les activités sont multiples et nécessitent d'utiliser des langages différents pour atteindre des objectifs communs : questionnaires, blog, photos, projets, rencontres... Les résultats montrent que le projet favorise l'activation des processus de réflexion, de dialogue et de partage des ressources entre tous les

acteurs engagés ainsi que la promotion de la citoyenneté active. Un accord formel entre les partenaires a été scellé par la signature de la charte du RICE (Livia Cadei, Université de Brescia, Milano et Rosita Deluigi, Université de Macerata).

Dans la Ville de Treviso (Vénétie), les conseillers municipaux de l'Enseignement et des Politiques sociales ont demandé à l'AMCI (Associazione Movimento Cultura Infanzia) et à l'IUSVE (Istituto Universitario Salesiani Venezia) de s'engager dans le projet RICE avec l'Administration communale et de coordonner la participation de tous les responsables des Institutions socio-sanitaires et des écoles de la commune (de l'Etat et privées). Le protocole d'entente, représenté par la charte du RICE, a été signé et Treviso a été déclarée « Cité de l'Education ». Le projet de co-éducation et de stimulation au langage oral est développé dans les écoles maternelles avec la collaboration des diverses institutions sociales, sanitaires, de prévention... et des associations de parents. M. Padovan assure la coordination du projet et A. Pileri, de l'Université de Bologne, s'occupe de la recherche-action dans les écoles participantes (Mara Padovan, Institut Universitaire Salésien à Venise – Mestre ; Anna Pileri, Université de Bologne).

- Section québécoise

Remarque : Au Canada, la création d'une Cité de l'Education au sein d'une municipalité est difficile car celle-ci n'a pas la responsabilité du secteur éducatif qui relève de l'Etat. Celui-ci offre une structure de services (éducatifs, sociaux, de santé et autres) organisés et subventionnés par chaque ministère dans un contexte de régionalisation. Ces services fonctionnent en « silos » et ne favorisent donc pas l'intervention en partenariat. En d'autres mots, il y a absence de passerelle entre les services scolaires et la municipalité, ce qui rend la création d'une Cité de l'Education moins aisée. Néanmoins, de belles expériences sont mises en place dans le domaine de la co-éducation et de la stimulation aux langages tout en développant des valeurs humanistes et en visant l'émancipation des populations vulnérables.

Au Canada, plus spécifiquement au Québec, un projet de co-éducation, intitulé « Sacs d'histoires », a été implanté dans plusieurs écoles, notamment de la région montréalaise. Ce projet, dont les principaux acteurs sont des enfants immigrants de classes maternelles (5 ans) et de 1^{re} année du primaire, leurs familles ainsi que leurs enseignants, mise sur des activités familiales ludiques autour du livre dans le but de rapprocher les familles et l'école autour d'activités en lien avec la lecture par l'utilisation de livres multilingues. Ce projet, parrainé par l'organisme « Une école montréalaise pour tous » qui relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS), a fait appel au service de chercheurs en sciences de l'Éducation de l'Université de Montréal et de l'Université de Genève pour élaborer un cadre de référence et évaluer l'expérimentation du projet. Les résultats permettront ainsi d'établir les bases conceptuelles et théoriques du projet et d'en identifier les forces et les faiblesses de manière à proposer des réajustements (Serge Larivée et Françoise Armand, Université de Montréal et Christiane Perregaux, Université de Genève).

A Rimouski-Neigette, a été mis en place un projet s'intitulant : « Une Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé, une expérience réalisée au Québec (COSMOSS) ». La démarche COSMOSS repose sur un regroupement volontaire de partenaires politiques, pédagogiques, communautaires et scientifiques (Municipalité Rimouski-Neigette, Ville de Rimouski, Commission scolaire des Phares, Centres de la petite enfance, organismes gouvernementaux et communautaires, Université du Québec à Rimouski). Quatre axes d'intervention sont privilégiés : l'entrée scolaire réussie, la persévérance scolaire, les saines habitudes de vie et l'intégration socioprofessionnelle. Les actions mises en place se déroulent dans la ville de Rimouski et dans les municipalités environnantes. Pour ce qui concerne le premier axe (Entrée scolaire réussie), un portrait de la situation de la petite enfance a d'abord été réalisé auprès des enseignantes de maternelle afin d'identifier les enjeux majeurs et les actions à mettre en œuvre. Les échanges entre les partenaires ont déterminé une valeur commune : la co-éducation ; quatre priorités visant les enfants d'âge préscolaire ont été définies : valoriser et renforcer les habiletés de leurs parents ; développer la maturité affective ainsi que le développement cognitif et langagier de

ces enfants ; maintenir, développer et renforcer les collaborations entre les organismes ; rejoindre davantage les familles en situation de besoin. D'autres actions sont mises en place : par exemple, 476 jeunes ont participé à des rencontres de prévention de la stigmatisation des comportements violents ; 58 enfants d'âge préscolaire utilisant le jeu symbolique dans des bacs à sable a permis de constater une amélioration de divers indices cognitifs, une diminution du comportement d'agitation et une augmentation des comportements prosociaux (Jean-Yves Levesque et Raymonde Simard, Université du Québec à Rimouski ; Alain Castongay et Ludovic Decoret, COSMOSS à Rimouski-Neigette ; Jean-Marie Bouchard, Université du Québec à Montréal).

- Section portugaise

Après l'adaptation des fascicules de langage pour la langue portugaise et la mise au point des tests de langage, le projet-pilote « Polo le Lapin » a été lancé dans deux écoles maternelles de la Municipalité de Coimbra, écoles fréquentées par des enfants de familles d'un milieu socio-économiquement faible. Dr. Jorge Alves (responsable de l'éducation à la municipalité) est le responsable politique du projet. Les professeurs G. Franco-Borges, M. L. Vale-Dias et P. Vaz-Rebelo sont les responsables scientifiques ; elles reçoivent le soutien de leur Direction (Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Coimbra), notamment du Prof. L. Mordago. Les parents et les enseignants ont été initiés à l'utilisation des fascicules de langage « Polo le Lapin » ; à la fin de chaque mois, une réunion est organisée pour que les parents et les enseignants aient l'opportunité de réfléchir sur les activités partagées par l'école et la famille et aussi sur les besoins des enfants (modèle des douze besoins psychosociaux). Pour ce faire, le référentiel du programme d'éducation familiale (voir la recherche-action « Parents partenaires de l'éducation ») a été utilisé. L'évaluation des gains de langage est envisagée dans une perspective longitudinale (groupe expérimental / groupe contrôle) jusqu'à la fin du 1^{er} cycle d'études (9/10 ans). Les réunions sont enregistrées, ce qui permettra une analyse qualitative. D'autres variables seront évaluées chez les parents (groupe expérimental / groupe contrôle) : niveau de confiance interpersonnelle, croyance quant au développement de l'enfant, activités et plaisir dans l'interaction avec l'enfant, perception de leurs compétences et niveau de générativité.